

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource : Mike Comeau, (506) 453-7142	Permis pour occasion spéciale (revente) <i>Loi sur la réglementation des alcools</i> Règlement 89-167
Droit actuel: 45 \$ Droit proposé: 65 \$ En vigueur : 1 ^{er} avril 2009	Prévision des nouvelles recettes annuelles : 34 905 \$ Changement des recettes annuelles : 10 740 \$
Observation: Cette augmentation des droits vise à récupérer les coûts associés à la délivrance de permis et à l'inspection d'établissements titulaires d'un permis pour occasion spéciale (revente).	